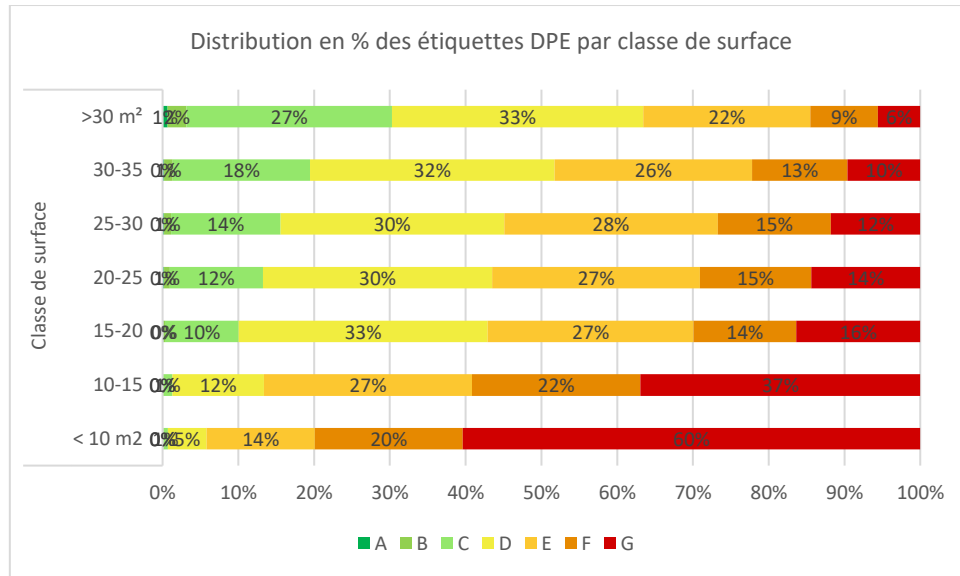


Présentation de la méthode de correction des seuils des étiquettes DPE

Les logements de petites surfaces présentent un taux de passoires très élevé comparé au reste du parc.



Ceci est dû notamment à :

- Des consommations d'ECS/m² supérieures dans les petits logements
- Une compacité (ratio surface déperditive / surface habitable) élevée, en particulier pour les tous petits logements
- Des logements (<15m²) construits avant 1975
- Des logements utilisant principalement des systèmes de chauffage individuels à effet Joule

La méthode de calcul étant correcte sur le plan physique, il est proposé de modifier les seuils des étiquettes des logements de moins de 40m² afin de rétablir une certaine équité pour les propriétaires de ces petits logements. De manière générale, la méthode aboutit à des seuils des étiquettes variant en fonction de la surface des logements.

A/ Correction associée à l'eau chaude sanitaire

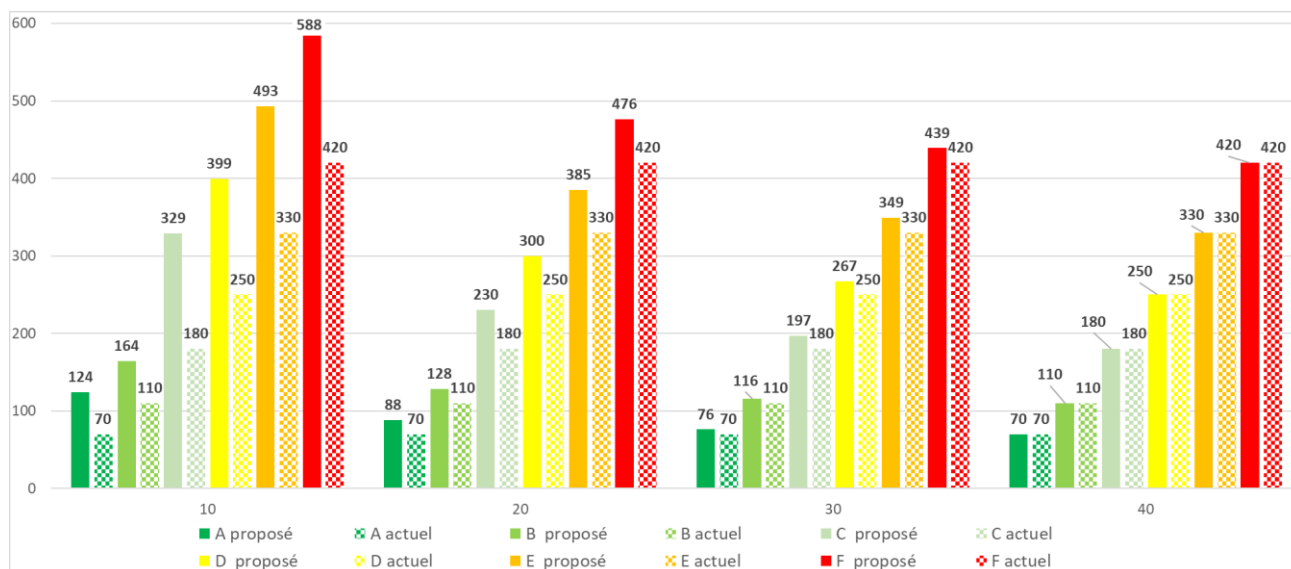
Cette méthode repose uniquement sur les consommations d'eau chaude sanitaire, qui est à l'origine d'un biais systématique au détriment des petites surfaces.

La méthodologie consiste à simuler l'écart de consommation d'énergie primaire surfacique d'ECS entre un logement d'une petite surface donnée et un logement de 40m² (surface de référence) équipés tous deux d'un même système standardisé d'ECS. L'écart de consommation mesuré est ajouté aux seuils actuels des étiquettes pour déterminer les nouveaux seuils. Le système standardisé d'ECS considéré dépend de l'étiquette (voir visuel ci-dessous). La meilleure étiquette se voit attribuer un système très performant. La pire étiquette se voit attribuer un système très peu performant.

A	Chauffe-eau thermodynamique	
B		
C	Elec très performant	40L vertical catégorie C en volume habitable pièces alimentées contiguës
D	Elec moyen	Ballon électrique 70L vertical Catégorie B volume habitable pièces alimentées contiguës
E	Elec mauvais	Ballon électrique 80L vertical catégorie B volume habitable pièce alimentées non
F	Elec très mauvais	Ballon électrique 80L vertical Catégorie B hors volume habitable et pièces non contiguës
G		

Le scénario proposé est celui d'une surface de référence de 40m². Il est ajouté aux seuils actuels la part d'ECS « compensatoire » au regard des consommations de systèmes représentant la performance attendue dans chaque étiquette.

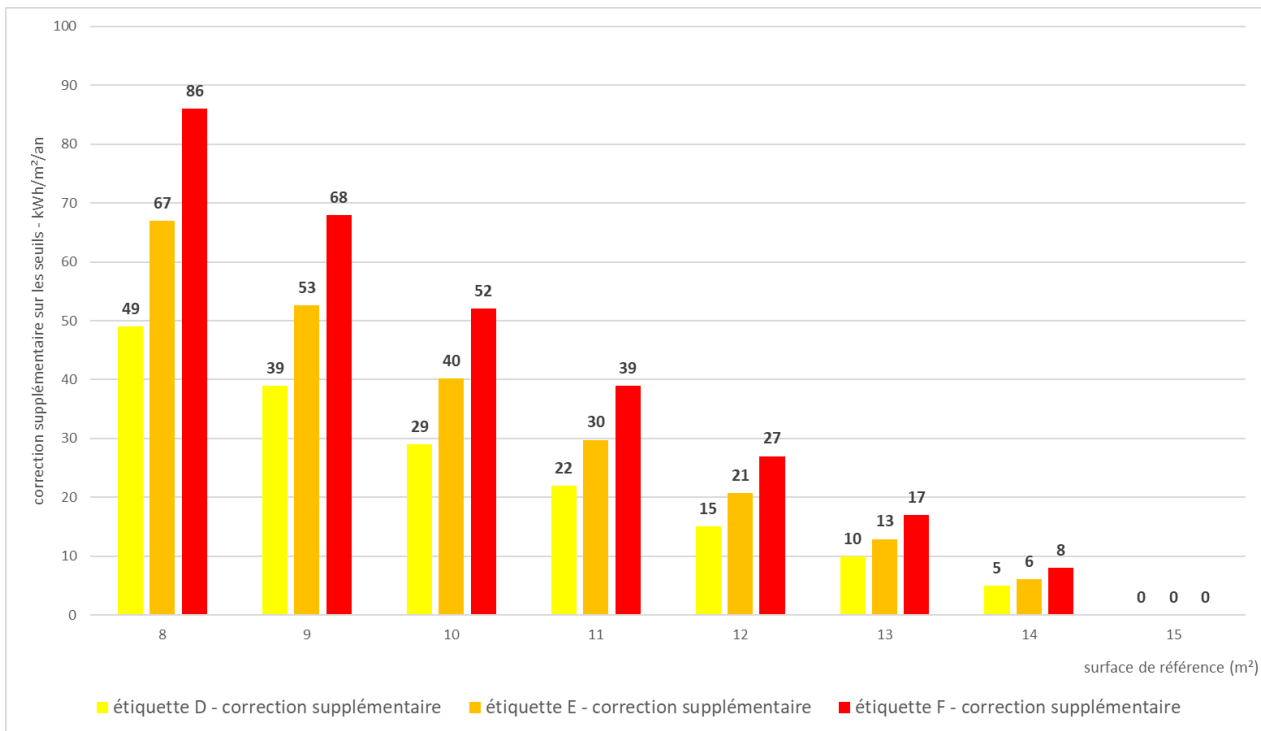
Les nouveaux seuils proposés sont représentés sur le graphique ci-dessous :



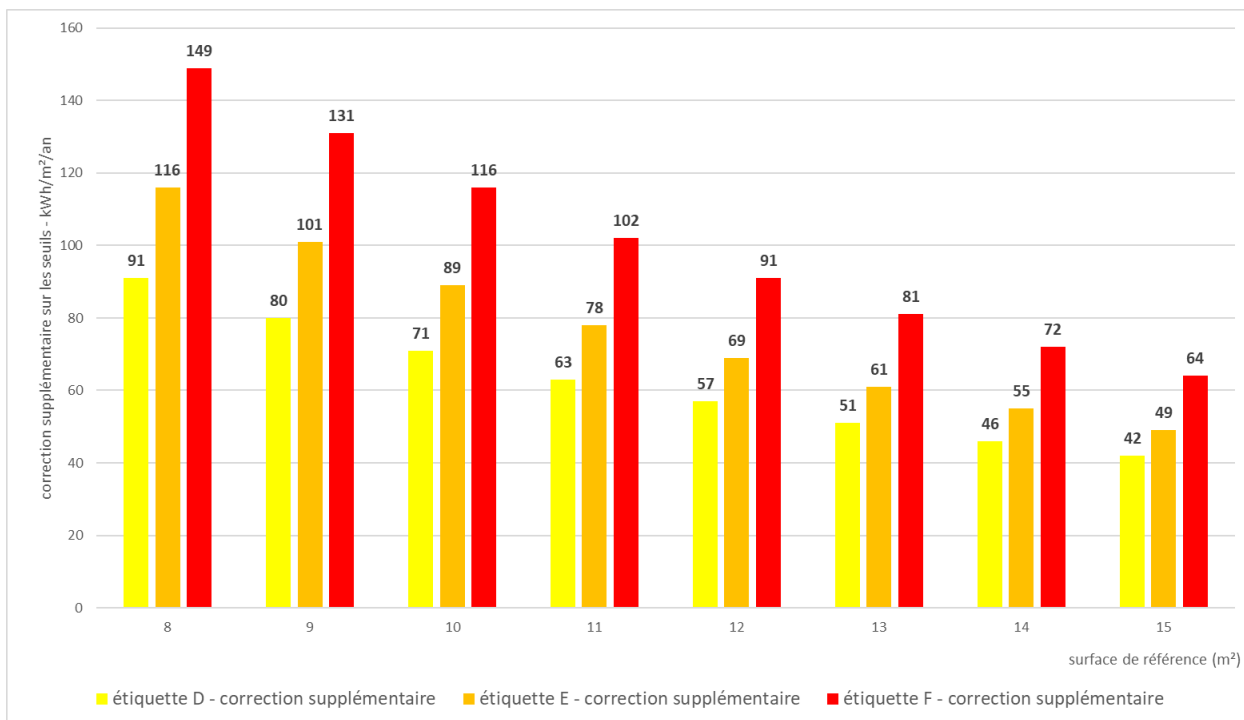
B/ Correction complémentaire associée au chauffage pour les logements de moins de 15m²

Une seconde méthode prend en compte une correction supplémentaire sur le chauffage pour les logements de surface inférieure à 15m² au motif de difficultés importantes pour faire l'objet d'isolation.

Cette méthode se base sur l'impact du seul paramètre de surface sur les besoins en chauffage d'un logement. Afin de déterminer des corrections différenciées pour chaque changement d'étiquette, la valeur de l'isolation des murs varie. Elle aboutit à une correction supplémentaire pour les logements de moins de 15m² sur l'étiquette énergie :

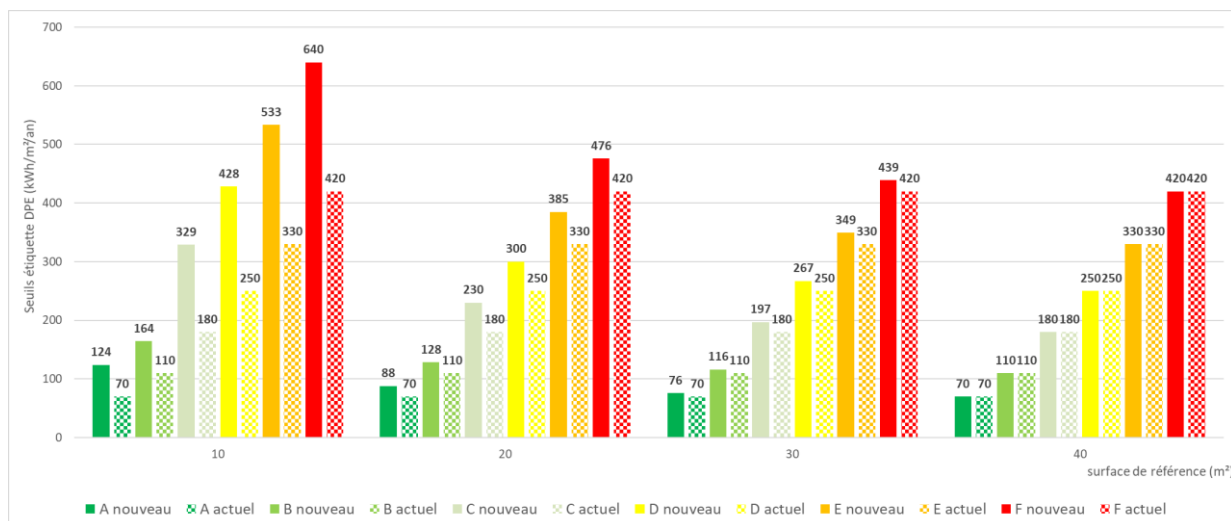


Les nouveaux seuils suite à cette correction supplémentaire sur le scénario de correction d'ECS sont les suivants :



C/ Conclusion

Les seuils finaux proposés, suite à cette double-corrrection, sont représentés sur le graphique suivant.



Les impacts des scénarios sur le parc de résidences principales ont été modélisés et un résumé est décrit dans le tableau ci-dessous :

	< 40m ²		> 40m ²	Ensemble du parc	
	Avant	Après		Avant	Après
A	12 638	15 780	490 150	502 787	505 930
B	39 605	50 135	1 141 141	1 180 747	1 191 276
C	504 927	733 301	7 204 092	7 709 019	7 936 781
D	977 511	979 241	8 794 510	9 772 020	9 772 771
E	874 224	770 367	5 460 326	6 334 550	6 231 065
F	463 095	405 953	2 372 628	2 835 723	2 779 058
G	448 335	365 558	1 436 351	1 884 686	1 802 652
Nombre de logement concernés par la modification	3 320 334		-	-	-
Taux de logement concernés par la modification	11%		-		
Nombre de passoires	911 430	771 511	3 808 979	4 720 409	4 581 709
Taux de passoires	27,4%	23,2%	14,2%	15,6%	15,2%
Taux de passoires <15m²	68,4%	38,3%	-	-	-